

Glossaire	
------------------	--

Concept actuel	Nouveau concept selon la nouvelle loi sur la formation professionnelle (nLFPr)
Apprentissage	Formation professionnelle initiale <ul style="list-style-type: none"> • Formation initiale en deux ans : permet d'obtenir une Attestation fédérale de formation professionnelle • Formation initiale en trois ans : permet d'obtenir un Certificat fédéral de capacité
Stage (reste possible jusqu'en 2008, toutefois, si une ordonnance sur la formation avec l'obtention d'une attestation devait entrer vigueur préalablement, il ne sera plus possible d'offrir un stage dans cette profession)	Sera remplacé par une formation initiale en deux ans avec une Attestation fédérale (les offres de formation cantonales d'un niveau inférieur restent toutefois possibles)
Règlement d'apprentissage et d'examen de fin d'apprentissage	Ordonnance sur la formation
Guide méthodique type	Instrument pour encourager la formation professionnelle (y c. aussi plan de formation, guide méthodique type, journal de travail, journal d'apprentissage, rapport de formation, etc.)
Apprentis	Personnes en formation; apprenant
Entreprise formatrice	Entreprise formatrice
Maître d'apprentissage	Responsable de la formation professionnelle
Contrat d'apprentissage	Contrat d'apprentissage
Ecole professionnelle	Ecole professionnelle
Cours d'introduction	Cours interentreprises
Association professionnelle	Organisation du monde du travail
Autorisation de former des apprentis	Autorisation de formation
Examen de fin d'apprentissage	Procédure de qualification
Examen professionnel	Examen professionnel fédéral (Fin = Brevet)
Examen professionnel supérieur	Examen professionnel fédéral supérieur (Fin = Diplôme)